



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER CIRCONSCRIPTION DE LA CÔTE-DU-SUD

5 JUIN 2023

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER, LE LUNDI 5 JUIN 2023, À DIX NEUF HEURES (19h), SOUS LA PRÉSIDENCE DE RICHARD GALIBOIS, MAIRE.

Sont présents : Monsieur Richard Galibois, maire

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) :

Claire Bossé

Michèle Lamonde

Chantal Godin

Ginette Rochefort

Jocelyn Lapointe

Sébastien Dufour

Secrétaire d'assemblée : Jean-François Tétrault

ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

- 1. OUVERTURE
- 2. ORDRE DU JOUR
- 3. PROCÈS-VERBAL DE AVRIL 2023
- 4. FINANCES
 - 4.1 COMPTES
- 5. AFFAIRES NOUVELLES
 - **5.1 LA TOURNÉE DES VAINQUEURS**
- 6. RÈGLEMENTS SOUMISSIONS CONTRATS
 - 6.1 Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)
 - 6.2 Volet 2 Soutien local à la compétence de développement local et régional des MRC (PSPSAMV)
 - 6.3 Migration du logiciel de gestion vers InfoTECH
 - 6.4 Appui à un projet déposé par la corporation entre Ciel et Marée
 - au FRR volet 3 _ signature innovation
- 7. URBANISME
 - 7.1 Nomination de Ginette Rocheford, sur le comité du CCU
 - 7.2 Tarification relative aux permis et certificats
 - 7.3 Avis de motion du projet de règlement relatif à la démolition
 - 8. CORRESPONDANCE
 - 9. RAPPORTS DES COMITÉS
- 10. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉ

Berthier-sur-Mer, Séance du 5 juin 2023





Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

1. ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour.

2023-052

IL EST PROPOSÉ PAR: Chantal Godin

APPUYÉ PAR : Michèle Lamonde

UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE

2. PROCÈS-VERBAL DE MAI 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1ER MAI 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

2023-053

IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyn Lapointe

APPUYÉ PAR : Sébastien Dufour

UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 1^{ER} MAI 2023.

ADOPTÉE

4.

FINANCES

4.1 COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur générale et secrétaire-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances précédentes;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a reçu et pris connaissance de la liste de

la rémunération mensuelle des employés et élus municipaux avant la tenue de la présente séance.



2023-054



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

QUE le Conseil approuve des déboursés pour un total de **471 814.71** \$, incluant les salaires bruts pour la période du 1^{er} mai au 3 juin au montant de **54 316.11** \$.

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Rochefort

APPUYÉ PAR : Claire Bossé

UNANIMEMENT RÉSOLU

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser le paiement des comptes.

Je soussigné, Jean-François Tétrault, directeur général de la municipalité de Berthier-sur-Mer, certifie que la municipalité de Berthier-sur-Mer dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 471 814.71\$.

ADOPTÉE

5. AFFAIRES NOUVELLES

5.1 LA TOURNÉE DES VAINQUEURS

CONSIDÉRANT QUE c'est sous le thème « La tournée des vainqueurs » que la fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny, organise la 12^e édition de la randonnée cycliste, le 19 août prochain.

CONSIDÉRANT QUE la sécurité sera assurée par le « Club cycliste Vélomagny », lequel offre un service d'encadrement professionnel aux organisateurs de randonnées cyclistes de la région.

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis sera déposée au Ministère des transports afin de se conformer aux règlements en

vigueur.

2023-055

IL EST PROPOSÉ PAR : Sébastien Dufour

APPUYÉ PAR : Chantal Godin

UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE ce conseil autorise les organisateurs et participants à circuler

le territoire de la municipalité le 19 août prochain conformément au tracé annexé à la résolution et conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises et nécessaires, afin d'assurer la sécurité des participants.

6. RÈGLEMENTS - SOUMISSIONS - CONTRATS

6.1 Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)



N° de résolution



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer désire présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

2023-056 IL EST PROPOSÉ PAR: Jocelyn Lapointe

APPUYÉ PAR : Ginette Rochefort

UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP;

QUE Jean-François Tétrault, directeur-général, soit autorisé à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP.

ADOPTÉE

6.2 Volet 2 – Soutien local à la compétence de développement local et régional des MRC (PSPSAMV)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer a élaboré un projet d'acquisition de biens mobiliers et autres équipements pour le Centre communautaire intergénérationnel de Berthier-sur-Mer;

Considérant que la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du FRR-volet 2 (Pacte rural);

2023-057 IL EST PROPOSÉ PAR : Claire Bossé

APPUYÉ PAR : Chantal Godin

UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Berthier-sur-Mer s'engage à réaliser le projet tel que présenté dans le formulaire de demande du FRR-volet 2 (Pacte rural) et à y investir les sommes prévues pour sa réalisation complète.

QUE la Municipalité de Berthier-sur-Mer mandate comme représentant, Jean-François Tétrault, directeur-général pour déposer et signer tous les documents afférents à cette demande au FRR-volet 2 (Pacte rural)

ADOPTÉE





Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

6.3 Migration du logiciel de gestion vers Infotech

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer utilise le logiciel CIM pour la réalisation de sa comptabilité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer travaille déjà avec Infotech pour ce qui est des dossiers d'urbanisme.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer désir simplifier l'administration de la municipalité, sa comptabilité et tout le traitement de la facturation des diverses activités tenues en ses lieux.

2023-058 IL EST PROPOSÉ PAR: Michèle Lamonde

APPUYÉ PAR: Jocelyn Lapointe

UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil approuve le changement CIM pour le logiciel comptable de Infotech

QUE le conseil autorise la migration de toutes les données financières de la municipalité d'un système vers l'autre;

QUE Jean-François Tétrault, directeur-général, soit autorisé à signer tous les documents relatifs à l'achat des modules nécessaires chez Infotech.

6.4 Appui à un projet déposé par la corporation entre Ciel et

au FRR - volet 3 _ signature innovation

CONSIDÉRANT QUE la Corporation entre Ciel et Marée a élaboré un projet pour l'acquisition d'équipement de vulgarisation scientifique/ un planétarium pour une immersion dans le système solaire, et qu'il souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du FRRvolet 3 - Signature innovation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est d'accord avec les objectifs de réalisation de ce projet;

2023-059 IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Rochefort

APPUYÉ PAR : Claire Bossé

UNANIMEMENT RÉSOLU

Que le Conseil municipal de Berthier-sur-Mer appui le dépôt du projet de la Corporation entre *Ciel et Marée* dans le cadre du FRR-volet 3 - Signature innovation.





Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

7. URBANISME

7.1 Nomination de Ginette Rocheford, sur le comité du CCU

CONSIDÉRANT QU'il y un poste vacant au sein du CCU depuis la démission de monsieur Mario Cantin.

CONSIDÉRANT QUE le comité doit être formé de huit (8) membres. Dont deux (2) membres du conseil municipal.

2023-060 IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Godin

APPUYÉ PAR : Sébastien Dufour

UNANIMEMENT RÉSOLU

Que le Conseil municipal appui la nomination de la conseillère n°6, madame Ginette Rochefort, pour joindre les autres représentants du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

7.2 Tarification relative aux permis et certificats

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de revoir les tarifs relatifs aux permis et certificats.

CONSIDÉRANT QUE la mise à jour a été réalisé par l'équipe municipale en collaboration avec le conseil.

2023-061 IL EST PROPOSÉ PAR : Michèle Lamonde

APPUYÉ PAR : Jocelyn Lapointe

UNANIMEMENT RÉSOLU

Que le Conseil municipal appui la nouvelle grille tarifaire proposée et que la tarification entre en vigueur le 6 juin 2023.

La nouvelle grille tarifaire sera disponible en annexe du procèsverbal.

7.3 Avis de motion du Projet de règlement N° 354 relatif à la démolition

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes de la mise à jour du règlement N° 354 relatif à la démolition;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit se conformer aux nouvelles exigences gouvernementales de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la municipalité d'offrir un encadrement sur les projets de démolition des bâtiments d'intérêt patrimoniaux cités;

CONSIDÉRANT que l'adoption du règlement offrira un levier pour éviter qu'un immeuble soit démoli sans avoir fait l'objet d'une analyse préalable afin d'établir certaines conditions pouvant autoriser une démolition.

B 44





Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

2023-062 IL EST PROPOSÉ PAR : Claire Bossé

QUE le conseil municipal autorisera la mise à jour du règlement de démolition lors de son prochain conseil du 3 juillet 2023;

QUE Jean-François Tétrault, directeur-général, soit autorisé à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande.

8. CORRESPONDANCE

9. RAPPORTS DES COMITÉS

Claire Bossé:

- Les Lilas
- Le nettoyage d'après tempête
- Merci à ceux qui aide à l'embellissement de la municipalité

Jocelyn Lapointe:

- Merci aux employés municipaux pour la présence et leur travail samedi matin passé pour la distribution de composte et d'arbres
- L'importance d'utiliser le bac brun.

Sébastien Dufour :

- Politique familiale
- · Comité des finances
- · Projets au loisir

Michèle Lamonde :

- Politique familiale : sondage à venir.
- Berthelais : Merci à Natasha Genest pour la nouvelle version.
- Merci à Marie Tanguay qui quitte le Berthelais après 14 de dévouement et de loyaux services.

Chantal Godin:

• N'oubliez pas de venir visiter la boutique et d'en faire la promotion.

10. PÉRIODE DE QUESTION

Sujets abordés :

- La boutique
- La bibliothèque
- Dommage fait sur un terrain par le déneigeur
- Top Bedding et son futur
- Plan de sécurité civil

11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée.

Il est 20h14.

Président : Richard Galibois

Secrétaire d'assemblée : Jean-François Tétrault





Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

